

**Maître Alice Nkom était sur la matinale d'ABK radio hier lundi 14 septembre 2020. L'avocate au barreau du Cameroun et militante des droits de l'homme a profité pour renouvelé son soutien indéfectible à Maurice Kamto, leader du MRC. Me Alice Nkom s'est aussi prononcée sur le climat sociopolitique qui prévaut actuellement au Cameroun.**

### **Extrait :**

*« La visite de Maurice Kamto à la maison était une très grosse surprise et je lui ai fait savoir que les AVC existent et on a rigolé. C'était une visite à sa grande sœur que je suis, avec toute l'humilité qu'on lui connaît et je lui ai donné tout mon soutien jusqu'à la gare.*

*"Le texte que monsieur le gouverneur du Littoral a pris est un texte illégal et il n'aura pas le droit d'exercer la force sur ceux qui vont sortir manifester ce jour là."*

*"Ils seront jugés devant le tribunal de l'histoire. Qu'ils se rappellent qu'ils devront répondre un jour de leurs actes. Monsieur Biya partira un jour. Si vous vous souvenez, lors des procès de Nuremberg après la deuxième guerre mondiale, ses soutiens avaient été jugés alors que Hitler qui les protégeait était déjà mort"*

*"Vous ne savez pas à quel point les camerounais en ont marre. Ils se mettent contre le peuple au lieu de l'écouter. Les gens du RDPC qui n'est qu'un parti politique viennent s'interposer entre le peuple et son mandataire. On ne s'adresse pas au RDPC. On s'adresse au président de la République que nous payons"*

*"Le ministre de l'administration territoriale utilise une version de la loi tronquée pour essayer d'empêcher ces manifestations...ici, c'est le droit international qui compte, et il prévoit le droit de manifester. Il y'a une hiérarchie des lois, et la primauté est donnée aux lois internationales et tous les chefs d'État sont tenus de les respecter."*

*"Si on dit que le président Paul Biya est légaliste, il faudra le prouver le jour de la marche. C'est lui qui a validé tous ces textes internationaux."*

*"Je n'ai pas donné mandat au RDPC de gérer ma vie, mais à un monsieur qui est aujourd'hui mon mandataire...donc, ce que le RDPC peut me faire je m'en fou."*